

Fiche signalétique

1. Identification

Identificateur du produit : Pentane

Autres noms : C5, C5 plus, hydrure d'amyle, *n-pentane*, pentane normal, pentanes et homologues supérieurs, pentanes plus, mélange de pentanes

Usage du produit : Solvant, diluant, carburant

Restrictions portant sur l'utilisation : Ne pas utiliser le produit à des fins autres que celles indiquées ci-dessus.

Fabricant : Keyera et sociétés affiliées

Adresse : The Ampersand West, bureau
200 144, 4^e Avenue Sud-Ouest
Calgary (Alberta) T2P 3N4

Numéro de téléphone principal: (403) 205-8300 / 1 (888) 699-4853 (Lun. - Ven. 8h00 - 17h00)

Urgences de transport seulement: CANUTEC (CAN), Tél.: 1-888-CAN-UTEC (226-8832) (24 heures)
CHEMTREC (États-Unis), Tél.: 1-800-424-9300, (24 heures)

2. Identification des dangers

Risques SGH

Pictogramme	Classification	Mentions de danger
	Liquides inflammables – Catégorie 1	Liquide et vapeur extrêmement inflammables.
	Toxicité aiguë par voie orale – Catégorie 4	Le produit est nocif si on l'avale
	Toxicité spécifique sur les organes cibles après une exposition unique – Catégorie 3	Peut causer des étourdissements ou de la somnolence. Peut causer une irritation des voies respiratoires.
	Corrosion ou irritation de la peau – Catégorie 2	Le produit cause une irritation de la peau.
	Affection ou irritation oculaire – Catégorie 2A	Le produit cause une irritation grave des yeux.
	Toxicité spécifique sur les organes cibles après une exposition répétée – Catégorie 1	Cause des dommages au système nerveux suite à une exposition prolongée ou répétée.

	Danger d'aspiration – Catégorie 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	Cancérogénicité – Catégorie 1A	Peut causer le cancer.
	Toxique pour la reproduction – Catégorie 2	Le produit est susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Aucun pictogramme	Autres risques	L'exposition répétée peut provoquer le dessèchement de la peau ou des gerçures.

Avertissement : Danger

Mises en garde :

Prévention

- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Garder le récipient fermé hermétiquement.
- Mettre à la terre (ou prévoir une liaison équipotentielle) les récipients, les réservoirs, les citernes et le matériel de réception.
- Utiliser du matériel électrique, de ventilation ou d'éclairage antidéflagrant.
- Utiliser seulement des outils anti-étincelles.
- Prendre les mesures requises pour éviter les décharges statiques.
- Éviter de respirer les gaz ou les vapeurs.
- Se laver les mains à fond après avoir manipulé le produit.
- Porter des gants de protection, des vêtements protecteurs et un équipement de protection des yeux et du visage.
- Ne pas manger, boire ni fumer tout en utilisant ce produit.
- Utiliser seulement le produit à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
- Se procurer les instructions spécifiques au produit avant de l'utiliser.
- Ne pas manipuler le produit tant que toutes les mesures de précautions n'ont pas été lues et comprises.

Intervention

- En cas d'incendie : Utiliser un extincteur à poudre sèche, à dioxyde de carbone, à brouillard d'eau ou à mousse pour éteindre l'incendie.
- En cas d'inhalation : amener la personne à l'air frais et faciliter sa respiration.
- Appeler un médecin si la personne ne se sent pas bien.
- En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Rincer la peau avec de l'eau ou se doucher.
- En cas d'irritation de la peau : consulter un médecin.
- En cas d'exposition prouvée ou soupçonnée : appeler un médecin.

- En cas de contact oculaire : rincer délicatement les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, enlever les lentilles cornéennes s'il est facile de le faire. Continuer le rinçage des yeux.
- Si l'irritation oculaire se poursuit : consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir.
- Rincer la bouche.

Entreposage

- Entreposer le produit dans un endroit bien ventilé. Garder le produit au frais.
- Garder le récipient fermé hermétiquement.
- Garder sous clef.

Élimination

- Éliminer le contenant et son contenu conformément à la réglementation municipale, provinciale et fédérale applicable.

3. Composition et information sur les ingrédients

Nom chimique:	Pentane
Nom courant/synonymes :	C5, C5 plus, hydrure d'amyle, <i>n-pentane</i> , pentane normal, pentanes et homologues supérieurs, pentanes plus, mélange de pentanes

Nom de l'ingrédient :	Poids en %	N° CAS
Isobutane	De 0 à 0,5 %	75-28-5
<i>n-butane</i>	De 0,5 à 3 %	106-97-8
Isopentane	De 60 à 80 %	78-78-4
<i>n-pentane</i>	De 10 à 20 %	109-66-0
Néopentane	De 10 à 20 %	463-82-1
<i>n-hexane</i>	De 0 à 1,5 %	110-54-3
Heptanes plus (C7 et plus)	De 0,1 à 5,0 %	
Benzène	De 0 à 0,2 %	71-43-2
Xylène (mélange d'isomères)	De 0 à 0,2 %	1330-20-7

4. Premiers soins

Soins médicaux immédiats et traitements particuliers :

Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint. Consulter également le tableau ci-dessous.

Premiers soins :	
Inhalation :	Amener la personne à l'air frais et faciliter sa respiration. Appeler un médecin si la personne ne se sent pas bien.

Contact avec la peau :	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Rincer la peau avec de l'eau ou se doucher. En cas d'irritation de la peau : consulter un médecin.
Contact avec les yeux :	Rincer délicatement les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, enlever les lentilles cornéennes s'il est facile de le faire. Continuer le rinçage des yeux. Si l'irritation de la peau se poursuit : consulter un médecin.
Ingestion :	Rincer la bouche. Il faut faire preuve de grande prudence pour empêcher l'aspiration du produit. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Avis pour le médecin : l'ingestion du produit ou son vomissement subséquent peut entraîner l'aspiration d'hydrocarbures liquides légers, ce qui peut causer une pneumonie.

Principaux effets et symptômes, aigus et différés :		
Risque d'aspiration : le produit peut pénétrer directement dans les poumons en cas d'ingestion ou de vomissement.		
Le benzène, l'un des composants, peut causer le cancer (leucémie) suite à l'exposition de la peau.		
Le <i>n-hexane</i> , qui est l'un des composants, est susceptible de nuire à la fertilité et au fœtus.		
Voie d'exposition	Effets sur la santé	Symptômes de l'exposition
Inhalation :	Peut causer une irritation des voies respiratoires et irritation et affecter le système nerveux et le système nerveux central.	Toux, démangeaisons de la gorge, vertiges, somnolence
Contact avec la peau :	Le produit irrite la peau. Un contact par voie cutanée prolongé ou fréquent peut provoquer une délipidation de la peau. On notera que l'exposition de la peau au benzène peut causer le cancer.	Démangeaisons, rougeurs. L'exposition répétée peut provoquer le dessèchement de la peau ou des gerçures.
Contact avec les yeux :	Le produit irrite légèrement les yeux et peut causer une déficience visuelle prolongée (sur plusieurs jours). La gravité de la déficience visuelle ainsi provoquée dépend de la quantité de matière qui touche les yeux et la rapidité et complétude des premiers soins prodigués.	Douleurs, larmes, gonflements, rougeurs et vision trouble. Le contact oculaire avec les vapeurs, les fumées ou une pulvérisation du produit pourrait causer des signes et symptômes semblables.
Ingestion :	En raison de sa faible viscosité, le produit peut pénétrer directement dans les poumons en cas d'ingestion (ce phénomène est appelé aspiration). Cela peut se produire lors de l'ingestion ou du vomissement du produit. Une fois que le produit a pénétré dans les poumons, il est très difficile de le déloger. Il peut y	Les signes et les symptômes de l'aspiration peuvent comprendre les suivants : toux, difficulté à respirer, sons de gargouillements provenant des poumons en respirant, sécrétions émises lors des étternuements (expectorations) qui sont jaune ou vertes ou ont une mauvaise

	endommager gravement les poumons, voire causer la mort.	odeur, modulation de la voix (enrouement), peau prenant une couleur bleue en raison du manque d'oxygène.
--	---	--

5. Mesures de lutte contre les incendies

Inflammabilité : Oui. Liquide et vapeur extrêmement inflammables.	Produits dangereux de combustion : Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO ₂) et fumée âcre.
Explosion : Sensible aux chocs : non	Sensible aux décharges statiques : Oui
Moyens d'extinction : Petit incendie : poudre chimique ou CO ₂ . Important incendie : vaporisation ou brouillard d'eau.	
Moyens d'extinction non convenables : <ul style="list-style-type: none"> • Mousse. • Jet d'eau : ne pas employer un jet d'eau plein. L'eau peut constituer un moyen d'extinction inefficace, car il est possible qu'elle n'arrive pas à refroidir le produit en deçà du point d'éclair. 	
Équipement spécial de protection pour les pompiers : <ul style="list-style-type: none"> • Porter un équipement protecteur complet et un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) comportant un masque intégral. • Les vêtements de protection de pompier pour feu de bâtiment n'offrent qu'une protection limitée. 	
Précautions à prendre pour les pompiers : <ul style="list-style-type: none"> • Si un réservoir, un wagon ou un camion-citerne sont impliqués dans un incendie, ISOLER la zone et considérer une évacuation initiale <u>dans toutes les directions selon un rayon de 800 mètres (½ mile)</u>. • Déplacer le contenant hors de la zone d'incendie s'il est possible de le faire sans risque. • Refroidir le contenant exposé au feu en l'aspergeant d'une grande quantité d'eau projetée d'une distance aussi grande que possible, et ce, longtemps après l'extinction de l'incendie. • Rester à distance d'un réservoir entouré de flammes. • Un contenant exposé aux flammes peut exploser ou évacuer sa pression par ses soupapes de surpression. • Dans le cas d'un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés. Lorsque cela est impossible, se retirer de la zone et laisser brûler l'incendie. • Consulter le Guide 128 du Guide des mesures d'urgence rédigé conjointement par Transport Canada et le Department of Transportation des États-Unis. 	
Risques particuliers d'incendie et d'explosion : <ul style="list-style-type: none"> • Vu la faible électroconductivité du liquide, ce dernier peut accumuler ou générer des charges statiques par écoulement ou agitation. Les vapeurs peuvent s'enflammer par une décharge statique. • Les vapeurs hautement inflammables sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses ou se disperser au sol vers des sources d'ignition éloignées et provoquer un retour de flamme. 	

- Le produit n'est pas soluble dans l'eau (il flotte au-dessus de l'eau). L'emploi d'eau comme moyen d'extinction peut faciliter la dispersion rapide de l'incendie.
- Le produit peut libérer des vapeurs qui forment un mélange explosif avec l'air.
- Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer au sol sur une grande distance pour atteindre une source d'ignition puis provoquer un retour de flamme vers une fuite ou un contenant ouvert.

6. Mesures en cas de déversement accidentel

Équipement de protection :

- Gants : Matériaux recommandés : néoprène et nitrile : gants isolants (pour le gaz liquéfié).
Matériaux déconseillés : polychlorure de vinyle (PVC), latex, caoutchouc.
- Vêtements : Combinaison ignifugeante, par exemple Nomex ou Proban. Tablier de protection et pantalon portés au-dessus de la combinaison pour la manipulation de liquides de gaz naturel (LGN).
- Appareil respiratoire : Appareil à apport d'air ou un appareil de protection respiratoire autonome homologué NIOSH lorsqu'une grande quantité de produit est libérée et que le niveau d'exposition est inconnu ou lorsqu'une atmosphère pauvre en oxygène est présente.
- Protection des yeux : Lunettes de protection avec écrans latéraux, lunettes de sécurité ou écran facial.

Précautions :

- Ne pas respirer les vapeurs.
- Les vapeurs hautement inflammables sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses ou se disperser au sol vers des sources d'ignition éloignées et provoquer un retour de flamme.
- Aérer les espaces fermés avant d'y entrer.

Mesures d'urgence :

- Boucher ou fermer la source de la fuite s'il est possible de le faire de façon sécuritaire.
- Éliminer toute source d'ignition.
- Isoler la zone à risque.
- Évacuer cette zone et restreindre son accès aux seules personnes nécessaires.
Pour un petit déversement : laisser le produit s'évaporer.
Pour un grand déversement : veiller à ce que la distance d'évacuation sous le vent soit d'au moins 300 mètres (1 000 pieds).
Si un réservoir, un wagon ou un camion-citerne sont impliqués dans un incendie, ISOLER la zone et considérer une évacuation initiale dans toutes les directions selon un rayon de 800 mètres (½ mile).
- Il faut interdire aux personnes non nécessaires et non protégées d'entrer dans la zone à risque.
- Le personnel affecté aux urgences doit porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Ventiler la zone du déversement ou de la fuite.

Confinement et nettoyage

- Utiliser des outils et de l'équipement anti-étincelles.

- Tout équipement utilisé pour la manipulation du produit doit être mis à la terre et le système de transfert du produit doit être lié électriquement.
- Contenir ou recouvrir le liquide s'il est possible de le faire de façon sécuritaire. Recueillir tout déversement à l'aide d'un matériau inerte (par exemple de la vermiculite, du sable sec, de la terre), puis placer celui-ci dans un contenant de métal qui peut être raccordé à la terre.
- Ne pas utiliser comme absorbant un matériau combustible tel que le bran de scie.
- Si la fuite ou le déversement ne s'est pas enflammé, employer une pulvérisation d'eau pour disperser ou dissiper le nuage de vapeurs. Ne pas diriger de jet d'eau sur le déversement ni la source de la fuite.
- Éviter que le produit ne se déverse dans les égouts, les systèmes de ventilation et les espaces confinés.
- Éliminer le contenant et son contenu conformément à la réglementation municipale, provinciale et fédérale applicable.
- Consulter le Guide 128 du Guide des mesures d'urgence rédigé conjointement par Transport Canada et le Department of Transportation des États-Unis.

7. Manipulation et entreposage

Mesures de précaution liées à la manipulation :

- Se procurer les instructions spécifiques au produit avant de l'utiliser.
- Ne pas manipuler le produit tant que toutes les mesures de précautions n'ont pas été lues et comprises.
- Utiliser seulement le produit à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Garder le récipient fermé hermétiquement.
- Éviter de respirer les gaz ou les vapeurs.
- Utiliser seulement des outils anti-étincelles.
- Utiliser du matériel électrique, de ventilation ou d'éclairage antidéflagrant.
- Raccorder les contenants à la terre lors du transfert du produit.
- Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- Ne pas manger, boire ni fumer tout en utilisant ce produit.
- Porter des gants de protection, des vêtements protecteurs et un équipement de protection des yeux et du visage.

Mesures de précaution liées à l'entreposage :

Endroits

- Entreposer le produit dans un endroit frais et bien aéré, éloigné des zones de danger de feu.
- Il est préférable d'entreposer le produit dehors ou à l'écart.
- Il doit être interdit de fumer dans les zones d'entreposage et d'utilisation.
- Garder sous clef.

Contenants

- Garder le récipient fermé hermétiquement.

- Ne pas mettre sous pression, découper, braser, souder, percer, meuler les contenants, ni les exposer à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique ni à d'autres sources d'inflammation, car ils peuvent exploser et causer des blessures, voire la mort.

Autres mesures de précaution

- Séparer le produit des matières incompatibles telles que les oxydants (par exemple l'oxygène et le chlore gazeux).

8. Contrôle de l'exposition/protection personnelle

LIMITES D'EXPOSITION

	Autorité	Plafond ou limite d'exposition à court terme (LECT) 15 MIN	8 HEURES
Butane (tous les isomères)	Alberta	-	1 000 ppm (2 370mg/m ³)
	Ontario	-	800 ppm (1900 mg/m ³)
	C.-B.	750 ppm (1778 mg/m ³)	600 ppm (1422 mg/m ³)
Pentane (tous les isomères)	Alberta, Ontario	-	600 ppm (1770 mg/m ³)
	C.-B.	-	600 ppm
<i>n</i> -hexane (n° CAS 110-54-3)	Alberta	-	50 ppm (176 mg/m ³)
	C.-B.	-	20 ppm (peau)
	Ontario	-	50 ppm (peau)
Benzène (n° CAS 71-43-2)	Alberta	2,5 ppm (8 mg/m ³) – peau	0,5 ppm (1,6 mg/m ³) – peau
	Ontario, C.-B.	2,5 ppm – peau	0,5 ppm – peau
Xylène (isomères o, m et p) (n° CAS 1330-20-7)	Alberta	150 ppm (651 mg/m ³)	100 ppm (434 mg/m ³)
	Ontario, C.-B.	< 150 ppm	100 ppm

MESURES DE CONTRÔLE TECHNIQUE



- Ventiler la zone où le produit est employé, entreposé ou manipulé afin de maintenir la concentration de composés dans l'air inférieure à la limite inférieure d'explosivité (LIE) et à la limite d'exposition en milieu de travail (LEMT), en particulier dans les espaces confinés.
- Ventiler les vapeurs vers l'extérieur.
- Prévoir un apport suffisant d'air frais pour remplacer l'air enlevé par le système d'évacuation de l'air.
- Le système de ventilation doit être à l'épreuve des explosions.
- Le système de ventilation doit être mis à la terre et séparé des autres systèmes de ventilation d'évacuation. Un apport d'air neuf adéquat doit être prévu.
- Un poste d'urgence pour le lavage des yeux et une douche de décontamination doit se situer à proximité immédiate de la zone de travail.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE



Gants : Matériaux recommandés : néoprène et nitrile.

Date de publication : 17 août 2021

Page 8 sur 16

Matériaux déconseillés : polychlorure de vinyle (PVC), latex, caoutchouc.

Vêtements : Combinaison ignifugeante, par exemple Nomex ou Proban.
Vêtements protecteurs étanches pour empêcher tout contact répété ou prolongé par voie cutanée. Garder les vêtements contaminés dans des récipients fermés.

Appareil respiratoire : Appareil à apport d'air ou un appareil de protection respiratoire autonome homologué NIOSH lorsqu'une concentration élevée du produit est prévue et que le niveau d'exposition est inconnu ou lorsqu'une atmosphère pauvre en oxygène est présente.

Protection des yeux : Lunettes de protection avec écrans latéraux, lunettes de sécurité ou écran facial.

9. Propriétés physiques et chimiques

Formule chimique : C ₅ H ₁₂	Poids moléculaire : 74,13-77,56	Famille chimique : Hydrocarbure aliphatique
Apparence : Liquide incolore et très volatile	Odeur : Odeur légère d'essence	Seuil olfactif : Non disponible
pH : Sans objet	Point de fusion/congélation : De -130 à -160 °C	Point d'ébullition : Environ 30 à 34 °C (de 86 à 93 °F)
Intervalle d'ébullition : Non disponible	Densité de vapeur : 2,5 (air = 1)	Densité relative : 0,62 à 20 °C
Point d'éclair : <-40 °C (<-40 °F) en vase ouvert	Inflammabilité : Oui	Vitesse d'évaporation : 28,6 (acétate de butyle = 1)
Limites d'explosivité inférieure et supérieure : 1,5% (LEI), 7,8% (LES)	Pression de vapeur : Environ de 55 à 75 kPa à 20 °C	Matières volatiles en pourcentage : 100 % par volume
Soluble dans l'eau (à 20 °C) : Légèrement soluble	Autres : Soluble dans les solvants organiques tels que l'alcool, l'éther et le chloroforme	
Coefficient de partage n-octanol/eau : Environ de 3,2 à 3,4	Température d'auto-inflammation : 420 °C (isopentane)	Température de décomposition : Non disponible
Viscosité : Non disponible	Constante de la loi d'Henry : Non disponible	Capacité calorifique isobarique : Non disponible

10. Stabilité et réactivité

<p>Réactivité : Éviter les matières incompatibles : peut réagir violemment avec les oxydants. Tenir le produit à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Conditions à éviter : Décharges statiques, friction. Utiliser seulement le produit dans un endroit bien ventilé.</p>
<p>Stabilité chimique : Stable aux températures et pressions normales.</p>
<p>Possibilité de réactions dangereuses : On ne signale aucune polymérisation dans des conditions normales de pression et de température.</p>
<p>Conditions à éviter : Températures extrêmes et matières incompatibles.</p>
<p>Matières incompatibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Oxydants</u> : peut réagir violemment avec les oxydants tels que les chlorates, les nitrates ou les peroxydes, etc.
<p>Produits dangereux de décomposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucune décomposition ne se produit si on entrepose et utilise le produit selon les directives. • La combustion du produit génère du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone, ainsi que des gaz et des fumées irritants et toxiques.

11. Information toxicologique

Voie d'exposition	Effets aigus sur la santé	Symptômes de l'exposition
Inhalation :	<p>Peut causer une irritation des voies respiratoires et irritation et affecter le système nerveux et le système nerveux central.</p> <p>Voir également les effets du benzène et du <i>n-hexane</i> dans la section sur l'exposition chronique.</p>	Toux, démangeaisons de la gorge, vertiges, somnolence
Contact avec la peau :	<p>Le produit irrite la peau.</p> <p>Voir également les effets du benzène et du <i>n-hexane</i> dans la section sur l'exposition chronique.</p>	Démangeaisons, rougeurs.
Contact avec les yeux :	<p>Le produit irrite légèrement les yeux et peut causer une déficience visuelle prolongée (sur plusieurs jours).</p> <p>La gravité de la déficience visuelle ainsi provoquée dépend de la quantité de matière qui touche les yeux et la rapidité et complétude des premiers soins prodigués.</p>	Douleurs, larmes, gonflements, rougeurs et vision trouble. Le contact oculaire avec les vapeurs, les fumées ou une pulvérisation du produit pourrait causer des signes et symptômes semblables.

Ingestion :	En raison de sa faible viscosité, le produit peut pénétrer directement dans les poumons en cas d'ingestion (ce phénomène est appelé aspiration). Cela peut se produire lors de l'ingestion ou du vomissement du produit. Une fois que le produit a pénétré dans les poumons, il est très difficile de le déloger. Il peut y endommager gravement les poumons, voire causer la mort.	Les signes et les symptômes de l'aspiration peuvent comprendre les suivants : toux, difficulté à respirer, sons de gargouillements provenant des poumons en respirant, sécrétions émises lors des éternuements (expectorations) qui sont jaune ou vertes ou ont une mauvaise odeur, modulation de la voix (enrouement), peau prenant une couleur bleue en raison du manque d'oxygène.
--------------------	---	---

<p>Exposition chronique :</p> <p>Inhalation : L'exposition répétée ou prolongée au produit peut provoquer des dommages au SNC et au système nerveux. Le benzène peut causer le cancer (leucémie). Le <i>n-hexane</i> peut être toxique pour le système reproducteur.</p> <p>Contact avec la peau : Le produit n'est pas reconnu pour sensibiliser la peau. L'exposition chronique peut provoquer le dessèchement de la peau ou des gerçures. Le benzène peut causer le cancer (leucémie). Le <i>n-hexane</i> peut être toxique pour le système reproducteur.</p> <p>Conditions médicales aggravées par l'exposition au produit : Possiblement l'asthme.</p>

Sensibilisation : Aucune	Toxicité pour le système reproducteur : Oui (le composant <i>n-hexane</i>) Le produit est susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.	Effets tératogènes : Aucun	Effets mutagènes : Aucun	Propriété irritante : Oui
<p>Effets cancérogènes : Oui : benzène ACGIH A1 – Effet cancérogène démontré chez l'humain CIRC : Groupe 1 – Effet cancérogène pour l'humain NIOSH : carcinogène professionnel potentiel NTP : Effet cancérogène reconnu chez l'humain</p>		<p>Organes cibles : Exposition unique : yeux, peau, système respiratoire. Exposition répétée : SNC, système nerveux, système reproducteur.</p>		

Tests de létalité :

Nom chimique	N° CAS	DL ₅₀	CL ₅₀
Isobutane	75-28-5	Non disponible	Chez le rat, inhalation : 658 mg/l, 4 h Chez le rat, inhalation : 570 000 ppm, 15 min Chez la souris, inhalation : 52 mg/l, 1 h
<i>n</i> -butane	106-97-8	Non disponible	Chez le rat, inhalation : 658 mg/l, 4 h Chez la souris, inhalation : 680 mg/l, 2 h
Isopentane	78-78-4	Non disponible	Chez le rat, inhalation : 280 g/m ³ , 4 h
<i>n</i> -pentane	109-66-0	Chez le lapin, par voie cutanée : 3000 mg/kg Chez la souris, par voie orale : 5000 mg/kg	Chez le rat, inhalation : 364 mg/l, 4 h
Néopentane	463-82-1	Non disponible	Non disponible
<i>n</i> -hexane	110-54-3	Chez le rat adulte, 29 700 mg/kg	Chez le rat et la souris, inhalation : 48 000 ppm, 4 h
Benzène	71-43-2	Chez le lapin, par voie cutanée : >8 200 mg/kg Chez le rat, par voie orale : 810 mg/kg	Chez le rat, inhalation : 44,66 mg/l, 4 h
Xylène (isomères o, m et p)	1330-20-7	Chez le lapin, par voie cutanée : >4 350 mg/kg Chez le rat, par voie orale : 3500 mg/kg	Chez le rat, inhalation, vapeur : 29,08 mg/l, 4 h

12. Information écologique

Persistance et dégradabilité : Le <i>n</i> -pentane et l'isopentane sont biodégradables.	Potentiel de bioaccumulation : Aucun
Mobilité : Aucune donnée disponible	Autres effets nocifs : Voir ci-dessous.

Sort dans l'environnement :

- On ne s'attend pas à ce que la photolyse et l'hydrolyse soient importants dans le sol.
- On ne prévoit aucune bioaccumulation.
- Le gaz butane, plus léger et volatile, s'évaporerait, ce qui laisserait derrière les composants plus lourds. Le *n*-pentane et l'isopentane feraient l'objet d'une biodégradation dans le sol.
- Un déversement peut contaminer l'eau souterraine selon le niveau phréatique et la géologie locale.

Sort en milieu aquatique :

- Un déversement se répandra à la surface de l'eau et la majeure partie des chaînes carbonées C2 à C5 s'évaporeront. Les composants plus lourds C6, C7 et plus, comme ils ne sont que légèrement solubles dans l'eau et ont une densité relative <1, flotteront à la surface de l'eau.

- L'hydrolyse du produit dans l'environnement est peu susceptible d'être une conséquence importante, car les alcanes ne disposent d'aucun groupe fonctionnel qui s'hydrolyse dans les conditions de l'environnement.
- L'isopentane, le *n-pentane* et le néopentane sont reconnus comme dangereux pour l'environnement aquatique en vertu du Système général harmonisé (SGH) : Risque chronique de catégorie de danger 2, car le produit est toxique pour la vie aquatique en raison de ses effets à long terme.

Sort dans l'atmosphère :

- Si elles sont rejetées dans l'air, les deux formes de butane (*n-butane* et isobutane) existent uniquement en phase gazeuse dans l'atmosphère.
- Les composés organiques volatils (COV) tels que le butane et le pentane sont susceptibles de faire l'objet de réactions photochimiques et de produire de l'ozone, qui est un polluant.

Tests d'écotoxicité :

Nom chimique	N° CAS		
<i>n-pentane</i>	109-66-0	Poisson	Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) CL ₅₀ : 9,87 mg/l, 96 h Tête-de-boule (<i>Pimephales promelas</i>) CL ₅₀ : 11,59 mg/l, 96 h Crapet arlequin (<i>Lepomis macrochirus</i>) CL ₅₀ : 9,99 mg/l, 96 h
		Invertébré	Cladocère (puce d'eau douce) (<i>Daphnia magna</i>) CE ₅₀ : 9,74 mg/l, 48 h
Isopentane	78-78-4	Invertébré	Cladocère (puce d'eau douce) (<i>Daphnia magna</i>) CE ₅₀ : 2,3 mg/l, 48 h
Benzène	71-43-2	Poisson	Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) CL ₅₀ : 5,3 mg/l, 96 h avec renouvellement continu Tête-de-boule (<i>Pimephales promelas</i>) CL ₅₀ : de 10,7 à 14,7 mg/l, 96 h avec renouvellement continu Crapet arlequin (<i>Lepomis macrochirus</i>) CL ₅₀ : 22,4 mg/l, 96 h, statique Crapet arlequin (<i>Lepomis macrochirus</i>) CL ₅₀ : de 70 000 à 142 000 µg/l, 96 h, statique Guppy (<i>Poecilia reticulata</i>) CL ₅₀ : 28,6 mg/l, 96 h, statique
		Algue	<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> CE ₅₀ : 29 mg/l, 72 h
		Invertébré	Cladocère (puce d'eau douce) (<i>Daphnia magna</i>) CE ₅₀ : de 8,76 à 15,6 mg/l, 48 h statique Cladocère (puce d'eau douce) (<i>Daphnia magna</i>) CE ₅₀ : 10 mg/l, 48 h
Xylène (isomères o, m et p)	1330-20-7	Poisson	Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) CL ₅₀ : de 13,5 à 17,3 mg/l, 96 h Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) CL ₅₀ : de 2,661 à 4,093 mg/l, 96 h, sans renouvellement

			<p>Tête-de-boule (Pimephales promelas) CL₅₀ : 13,4 mg/l, 96 h, avec renouvellement continu Tête-de-boule (Pimephales promelas) CL₅₀ : de 23,53 à 29,97 mg/l, 96 h, sans renouvellement</p> <p>Crapet arlequin (Lepomis macrochirus) CL₅₀ : de 13,1 à 16,5 mg/l, 96 h, avec renouvellement continu Crapet arlequin (Lepomis macrochirus) CL₅₀ : 19 mg/l, 96 h Crapet arlequin (Lepomis macrochirus) CL₅₀ : de 7,711 à 9,591 mg/l, 96 h, sans renouvellement</p> <p>Carpe (Cyprinus carpio) CL₅₀ : 780 mg/l, 96 h, avec renouvellement périodique Carpe (Cyprinus carpio) CL₅₀ : >780 mg/l, 96 h</p> <p>Guppy (Poecilia reticulata) CL₅₀ : de 30,26 à 40,75 mg/l, 96 h, sans renouvellement</p>
		Invertébré	<p>Cladocère CE₅₀ : 3,82 mg/l, 48 h Gammare (Gammarus lacustris) CL₅₀ : 0,6 mg/l, 48 h</p>

13. Considérations quant à l'élimination

Élimination des déchets :

- Éliminer les déchets dans un lieu homologué de traitement des déchets conformément à la réglementation municipale, provinciale et fédérale applicable.
- Un surplus de pentane peut être éliminé par incinération à l'aide d'une torchère ou dans un système d'incinération.
- Le pentane peut également être employé dans un mélange de carburant ou comme solvant.

14. Renseignements sur le transport

CLASSIFICATION TMD (CANADA)

NOM CONFORME POUR LE TRANSPORT : Pentanes liquides

CLASSE : 3

N° ONU : UN1265

GROUPE D'EMBALLAGE : I

ÉTIQUETTE/PLAQUE DE DANGER :



POLLUANT MARIN : Non

15. Renseignements réglementaires

CANADA

	isobutane	<i>n</i> -butane	isopentane	<i>n</i> -pentane	Néopentane	<i>n</i> -hexane	Benzène	Xylène
CAS	75-28-5	106-97-8	78-78-4	109-66-0	463-82-1	110-54-3	71-43-2	1330-20-7
LIS	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
INRP	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
UE	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui

16. Autres renseignements

Préparé pour : Keyera Health and Safety
 Date de publication/n° de révision : 17 août 2021/ Révision n° 9

Révision :

- Version originale : 12 décembre 1996
- 1^{ère} à 5^e révision : 16 juil. 2005 au 1^{er} juil. 2012
- 6^e révision : 15 novembre 2013

- 7^e révision : 31 juillet 2015
- 8^e révision : 30 septembre 2015
-
- 9^e révision : 17 août 2021

Date :
Principales modifications :

Modifications mineures
 Alberta Envirofuels => Établissement sur les carburants environnementaux de Keyera en Alberta (Keyera Alberta Envirofuels Facility)
 Format SGH/SIMDUT 2015
 Changement du numéro à appeler en cas d'urgence
 Numéro de téléphone changé

Glossaire

ACGIH – American Conference of Governmental Industrial Hygiene des États-Unis
ARPA – Appareil de protection respiratoire autonome/Self-Contained Breathing Apparatus (SCBA)
AITA – Association du Transport Aérien International/International Air Transport Association (IATA)
CAS – Chemical Abstracts Service des États-Unis
CIRC – Centre International de Recherche sur le Cancer/International Agency for Research on Cancer (IARC)
CL₅₀ – Concentration létale médiane
DL₅₀ – Dose létale médiane
DIVS – Danger immédiat pour la vie et la santé
DOT – US Department of Transportation (ministère des Transports des États-Unis)
LECT – Limite d'exposition à court terme
LEMT – Limite d'exposition en milieu de travail
LEP – Limite d'exposition admissible
LIE – Limite inférieure d'explosivité
LIS – Liste intérieure des substances/Domestic Substances List (DSL)
LSE – Limite supérieure d'explosivité
MPT – Moyenne pondérée dans le temps
MSHA – Mine Safety and Health Administration des États-Unis
NFPA – National Fire Protection Association des États-Unis
NIOSH – National Institute for Occupational Safety & Health des États-Unis
NTP – National Toxicology Program des États-Unis
OSHA – Occupational Safety & Health Administration des États-Unis
SARA – Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 des États-Unis

SGH – Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques/Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals (GHS)

SIMDUT – Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

SNC – Système nerveux central

TMD – Transport de marchandises dangereuses (Canada)

TRI – Toxic Release Inventory des États-Unis

TSCA – Toxic Substances Control Act des États-Unis

UE – Urgence environnementale (substances du Règlement UE)

Stipulation d'exonération de garanties expresse et implicites

Les renseignements figurant dans la présente fiche signalétique sont fondées sur des données présumées exactes au moment de la rédaction de la fiche. Toutefois, ni Keyera ni ses sociétés affiliées ne peuvent être tenus responsables de quelque façon que ce soit pour la précision ou la complétude de l'information contenu dans ce document. Keyera ni ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité pour quelque dommage ou blessure que se doit découlant d'une utilisation non conforme ou du non-respect des pratiques recommandées. Les renseignements contenus aux présentes ainsi que le produit sont fournis à la condition que la personne qui les reçoit évalue si le produit convient à l'usage dont elle veut en faire et à la condition qu'elle assume l'entière responsabilité de cette utilisation.

This Safety Data Sheet is also available in English.

~ Fin de la fiche signalétique ~